



Résolution générale

Les ingénieurs des TPE et des Collectivités Territoriales réunis en congrès à Paris les 8 et 9 décembre 2011

SUR L'AVENIR DU MINISTÈRE

voir motion spécifique

SUR LE RESEAU SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

voir motion spécifique

SUR LE STATUT

voir motion spécifique

SUR LA GESTION DU CORPS

voir motion spécifique

SUR LA FUSION DES CORPS

voir motion spécifique

SUR LES REMUNERATIONS

voir motion spécifique

SE FELICITENT des résultats obtenus par Force Ouvrière aux élections des CT du 20 octobre 2011, la positionnant comme première organisation syndicale de la fonction publique de l'Etat ;

Sur la souffrance au travail et le harcèlement managérial :

S'INDIGNENT contre le harcèlement managérial mis en place, véritable « machine à broyer » les individus ;

SOULIGNENT l'effet anxiogène des vagues successives de déstructuration intervenues dans le cadre de la RGPP sur les agents du MEDDTL et **REFUSENT** les réorganisations qui en découlent, sources de souffrances au travail ;

S'INQUIETENT de la perte de repères que cette situation provoque chez les agents du MEDDTL, toutes catégories confondues, et **ALERTENT** à nouveau leur ministre sur l'ampleur des risques psychosociaux qui en découlent ;

DENONCENT la situation schizophrénique dans laquelle est placé l'encadrement, chargé d'appliquer des politiques contradictoires auxquelles il n'a pas été associé ;

FUSTIGENT la course irresponsable à la suppression d'ETP qui ignore les besoins du service public et les charges réelles de travail, qui conduit les services à la paralysie et se traduit par une dégradation sans précédent des conditions de travail ;

RAPPELLENT que les cadres sont des salariés à part entière et **RECLAMENT** des conditions de travail acceptables et décentes ;

REVENDIQUENT la mise en place d'un « management social public », basé sur la confiance, la solidarité, et le développement des compétences individuelles et collectives ;

DENONCENT les déclarations et actes de certains directeurs et les appellent à prendre conscience de leur portée ;

Sur les charges et les temps de travail :

RAPPELLENT que l'aménagement et la réduction du temps de travail constituent une avancée sociale qui ne saurait être remise en cause ;

DENONCENT la dégradation massive des conditions de travail et la suppression dramatique de postes de fonctionnaires qui imposent notamment aux agents un plan de charge insoutenable ;

DENONCENT des remises en cause des droits à la formation, aux activités syndicales et aux congés ;

APPELLENT au respect des garanties minimales et **DENONCENT** les multiples dispositifs d'écrêtement qui ne font que favoriser les infractions ou gommer la réalité des temps travaillés de cadres considérés comme corvéables à merci ;

S'INQUIETENT de l'effacement de la frontière entre vie privée et vie professionnelle qui résulte notamment du travail à distance lié au développement de l'usage des TIC (téléphones portables, accès à distance à la messagerie, etc.) ;

DENONCENT le mépris affiché par nos dirigeants sur la valeur du temps de travail des fonctionnaires au travers des conditions de « rachat de jours RTT », dont les modalités aboutissent à un prix scandaleusement inférieur à la rémunération de la journée travaillée ;

REJETTENT le principe du forfait jour tous horaires et son caractère obligatoire pour les chefs de service en DDI ;

Sur la reconnaissance :

EXIGENT de la ministre qu'elle assume ses responsabilités et son rôle de défense, y compris juridique, des agents et des services ;

REVENDIQUENT la juste reconnaissance que méritent les agents du MEDDTL en matière de politique salariale, d'attractivité des postes et de gestion des ressources humaines ;

S'INDIGNENT en conséquence des signes négatifs donnés aux ITPE du MEDDTL : entraves aux promotions, non-respect des règles de gestion, dévalorisation et déresponsabilisation des fonctions d'encadrement – en particulier par la multiplication des postes de « A sous A » - dégradation de la rémunération, etc. ;

Sur la réforme de l'État :

RAPPELLENT que les ITPE, composant le corps technique majoritaire d'encadrement du MEDDTL, présents dans la plupart des autres ministères ainsi que dans les collectivités territoriales, ont toujours porté et défendu les réformes quand elles étaient concertées et menées dans un objectif d'amélioration du service public républicain ;

REJETTENT le dogme de base sur lequel la RGPP a été fondée : la fonction publique coûterait trop cher à la Nation et le principal moyen de faire des économies serait la suppression de postes de fonctionnaires ;

CONDAMNENT la volonté de réduire l'administration à sa portion congrue, dans l'unique objectif à courte vue de faire des économies soi-disant exigées par les marchés financiers ;

DENONCENT les finalités de la RGPP qui pousse sans débat national à supprimer le maximum de missions de l'État, même celles dites régaliennes, laissant dans le meilleur des cas les collectivités territoriales se débrouiller pour en assurer la continuité sans accompagnement ni compensations ;

RAPPELLENT qu'il ne suffit pas de tenir des discours sur « l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens, aux entreprises, aux professionnels et aux associations » comme la RGPP prétend fallacieusement le faire, et **RECLAMENT** des actes pour assurer un service public solidaire et proche des territoires ;

PRENNENT ACTE des critiques de plus en plus virulentes contre la RGPP émanant tant des assemblées parlementaires que de la société civile ;

RECUSENT et **CONDAMNENT** le satisfecit que le gouvernement s'accorde systématiquement au moment des bilans d'étape sur la mise en œuvre de la RGPP dans chaque ministère et **S'INSURGENT** contre l'utilisation des moyens des services pour orchestrer sa campagne de communication et tenter de démontrer les bénéfices supposés de la RGPP ;

et donc **EXIGENT** l'arrêt de la RGPP, seul un débat national peut définir ses missions et ses priorités avant de décider des moyens pour les mettre en œuvre ;

PRENNENT ACTE de la circulaire du premier ministre du 18 novembre, relative à l'évolution des effectifs et des missions des services déconcentrés ;

Sur les atteintes au statut général de la Fonction Publique :

CONDAMNENT la volonté de suppression des principes du statut général de la fonction publique notamment en passant d'une logique de carrière à une logique d'emploi ;

CONSPUENT le projet RH 2013 qui conduira au déplacement massif de plus de 10000 agents de tous grades, condamnés à quitter leur poste pour être mutés d'office sur un poste qu'ils n'ont pas choisi, hors de leur champ de compétence et/ou de leur zone géographique, avec le plus souvent perte de responsabilités et de salaires ;

EXIGENT le retrait pur et simple du projet RH 2013 ;

EXIGENT le maintien pour l'État de la fonction publique de carrière ;

EXIGENT la mise en place d'une double carrière dans le cadre de la disponibilité ;

Sur les collectivités territoriales :

RAPPELLENT que les collectivités territoriales emploient plus de 1000 ITPE à ce jour et que le SNITPECT FO est à ce titre un interlocuteur légitime ;

CONDAMNENT le gel des dotations de l'État aux collectivités territoriales alors même que bon nombre de missions de service public leur sont transférées et qu'elles assurent plus de 70% de l'investissement sur les territoires ;

FUSTIGENT l'abandon progressif par l'État des territoires en matière d'ingénierie, d'ATESAT et d'ADS, laissant les collectivités les plus petites et les plus démunies seules ou aux prises des sociétés privées d'ingénierie sans aucune capacité de contrôle ;

CONDAMNENT le projet de scission en deux du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux conduisant à un blocage de l'homologie avec le statut du corps des ITPE ;

EXIGENT l'équivalence parfaite du statut des ITPE avec le cadre d'emploi actuel des ingénieurs territoriaux (itpe = it ; idtpe = ip ; ictpe2 = iccn ; ictpe1 = icce) ;

Sur les pensions et retraites :

REAFFIRMENT avec vigueur et détermination leur attachement au Code des Pensions, à la fois seul garant d'un salaire continué de l'État en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension décente pour tous les fonctionnaires ;

APPUIENT INCONDITIONNELLEMENT toutes les actions menées par la FGF-FO et la Confédération Force Ouvrière sur ce dossier ;

EXIGENT que les primes et les éléments de régimes indemnitaires soient intégrés dans le traitement et pleinement pris en compte dans le calcul des pensions de retraites ;

S'INSCRIVENT PLEINEMENT dans la résolution générale adoptée lors du congrès de la FEETS-FO en 2011 ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.